



**International Pharmaceutical Federation
Fédération internationale pharmaceutique**

PO Box 84200, 2508 AE The Hague, The Netherlands

DECLARATION DE PRINCIPES DE LA FIP : LE ROLE DU PHARMACIEN DANS LA PROMOTION D'UN AVENIR SANS TABAC

Introduction

Le tabac est la cause de maladies sérieuses et de nombreux décès prématurés dans les pays développés aussi bien que les pays en voie de développement. La dépendance au tabac est une affection chronique, difficile à vaincre, et le traitement des affections médicales liées au tabagisme constitue un facteur financier essentiel des soins de santé.

Les pharmaciens, à l'image des autres professionnels de santé, ont la responsabilité d'aider les personnes souhaitant le faire à arrêter de fumer ou cesser toute autre forme de tabagisme, et d'encourager leur entourage à faire de même. A cette fin, les pharmaciens soutiennent pleinement l'Initiative pour un monde sans tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé et l'établissement, par son intermédiaire, d'une convention-cadre contre le tabac. La FIP a créé un réseau de pharmaciens contre le tabagisme, Global Network of Pharmacists Against Tobacco (*Réseau mondial des pharmaciens contre le tabagisme*). Ce réseau constitue une excellente plateforme pour la collecte d'informations et la promotion du rôle du pharmacien, et offre également aux organisations pharmaceutiques et pharmaciens individuels la possibilité d'échanger leurs expériences de travaux dans le domaine de la lutte contre le tabagisme au sein de différentes structures.

Consciente que les pharmaciens s'engagent à prendre des mesures adéquates afin d'éliminer le tabagisme au sein des communautés qu'ils desservent, la FIP formule les recommandations suivantes :

Les organisations pharmaceutiques devraient :

- prendre part à l'Initiative pour un monde sans tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé par l'intermédiaire de la FIP et des forums pharmaceutiques régionaux,
- prendre part aux autres coalitions et activités d'élaboration de politiques internationales visant à lutter contre le tabagisme,
- prendre part aux coalitions nationales en organisant des initiatives de lutte contre le tabagisme,
- prendre part aux initiatives visant à élaborer des directives nationales ou internationales afférentes aux pratiques de lutte contre le tabagisme, fondées sur des preuves concrètes, et appliquer avec diligence les politiques édictant que la consommation de tabac est interdite dans les pharmacies, que les produits à base de tabac ne sont pas vendus dans les

pharmacies, et que les organismes d'homologation ne doivent pas accorder de certification aux pharmacies installées dans des locaux commercialisant de tels produits,

- fournir aux pharmaciens, étudiants en pharmacie et aides-pharmaciens des formations fondamentales et avancées concernant le tabagisme, les risques qu'il implique pour la santé et les méthodes de sevrage disponibles,
- élaborer des politiques internationales interdisant la consommation de tabac au sein de l'organisation, et proposer des services d'aide permettant aux membres de l'organisation de mettre un terme à leur consommation,
- attirer l'attention du public sur les problèmes de santé associés au tabagisme en s'impliquant des programmes destinés au public, tels la campagne « Quit and Win » et la Journée mondiale sans tabac,
- mener des enquêtes et des projets de recherche concernant les actions anti-tabagiques organisées par les pharmaciens et les services proposés par ces derniers afin d'encourager les consommateurs à cesser de fumer.

Les pharmaciens individuels devraient :

- prendre part à des programmes de formation certifiés concernant le tabagisme, les risques qu'il implique pour la santé et les méthodes de sevrage disponibles afin de leur permettre de créer des programmes de lutte contre le tabagisme,
- jouer un rôle plus actif en proposant, aux personnes souhaitant arrêter de fumer et aux patients souffrant d'affections dues au tabac, des services comprenant des programmes de sevrage individuels et de groupe, et
- organiser et prendre part à des programmes de sevrage professionnels pluridisciplinaires, lorsque ceux-ci sont initiés dans leur secteur géographique,
- prendre part à des campagnes médiatiques destinées à souligner les risques liés à la consommation de tabac et à aider les consommateurs à cesser de fumer,
- donner l'exemple et prendre l'initiative de ne pas fumer eux-mêmes, et consigner les habitudes de consommation de tabac dans l'historique médical des patients, le tabagisme pouvant nuire à l'efficacité de médicaments.